

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024
DELIBERATION N° DE-2024-008

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ (à partir de la délibération DE-2024-005), M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-014), M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à la délibération DE-2025-013 et à partir de la délibération DE-2024-020), M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-039), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à la délibération DE-2024-034), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES (jusqu'à la délibération DE-2024-038), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2024-028), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2024-013), Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-013) ; Mme LOUPIEN SUARES à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-014 et jusqu'à la délibération DE-2024-019) ; M. LACASSAGNE à Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-040) ; M. LAIGUILLON à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-035) ; Mme BISAUTA à M. SEVILLA ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY (à partir de la délibération DE-2024-039) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-005) ; M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à la délibération DE-2024-0012).

Absent(s) :

Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; Mme BENSOUSSAN (à partir de la délibération DE-2024-029).

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. SALANNE,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu - Travaux d'extension et de restructuration - Avenant aux marchés de travaux.

Dans le cadre du projet de rénovation et d'extension du musée Bonnat-Helleu, la Ville de Bayonne a confié au groupement d'entreprises EIFFAGE CONSTRUCTION SUD-AQUITAINE / KELLER FONDATIONS SPECIALES le lot 02A portant sur les travaux de gros œuvre, fondations et VRD (n°21009). Ce marché a été conclu le 04 mars 2021 pour un montant total de 6 685 796,17 € HT.

En cours d'exécution du chantier, les prestations prévues pour réaliser le terrassement au droit de galerie reliant le sous-sol du bâtiment historique et de l'extension ont dû être revues.

En effet, sur la base des vestiges mis à nu lors de la première phase de fouilles archéologiques, le Service Régional de l'Archéologie a préconisé l'engagement de la tranche optionnelle visant à entreprendre de nouvelles fouilles dans cette zone.

Pour permettre l'intervention des archéologues, les modalités de terrassement ont dû être adaptées notamment en termes de cadence de travail et de qualité de pompage des eaux de la nappe phréatique.

Les plus-values correspondantes se répartissent de la manière suivante :

Pompage	9 600,00 € HT
Pelle 8t	6 720,00 € HT
Camion 8*4	10 260,00 € HT
Moins-value pompage	- 2 434,70 € HT
Moins-value terrassement	- 2 532,58 € HT

soit un montant total de 21 612,72 € HT.

Compte tenu des avenants précédents, le montant du marché est ainsi porté à 6 886 737,68 € HT, soit une augmentation globale de 3,01 %.

En termes de délai d'exécution, les prestations complémentaires objets de cette plus-value ne modifient pas les conditions initiales.

Dans le cadre de ce qui précède, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les sociétés concernées l'avenant n°6 au LOT 02A du marché ci-annexé.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Non-participation au vote : 7, M. PAULY, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD.

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Jean René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne



AVENANT N°6 AUGMENTATION DE MONTANT

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Bayonne
HOTEL DE VILLE
1 AVENUE MARECHAL LECLERC
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63
Poste : 61.63
Télécopie : 05.59.59.30.91
Courriel : commandepublique@bayonne.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué à la commande publique

B - Identification du titulaire du marché

Groupement d'entreprises représenté par :
EIFFAGE CONSTRUCTION SUD AQUITAINE
Chemin Marouette
BP 20116
64101 BAYONNE
Courriel : be.ecsa-pbl.construction@eiffage.com
Tél. : 05.59.42.57.57
Fax. : 05.59.42.57.50
SIRET : 09628055700057

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

Liste des co-traitants :

Entreprise	Coordonnées
KELLER Fondations Spéciales Agence Sud-Ouest 4 voie romaine Espace France, bâtiment B 33610 CANEJAN	Courriel : sudouest@keller-france.com Tél. : 05.56.99.31.41 SIRET : 41928326200261

C - Objet du marché

RENOVATION ET EXTENSION DU MUSEE BONNAT HELLEU, MUSEE DES BEAUX-ARTS –
LOT 2A DEMOLITION GROS-OEUVRE FONDATIONS - VRD

Référence du marché : 21009

Date de la notification : 04/03/2021

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 6 685 796,17 €
- Montant TTC : 8 022 955,40 €

D - Avenants précédents

Avenants au marché conclus précédemment :

N°	Date d'entrée	Type	Montant HT	Date de signature
1	14/10/2021	Modification des prestations		
2	10/03/2022	Augmentation de montant	24 068,90 €	
3	04/05/2022	Augmentation de montant	96 098,62 €	
4	09/06/2023	Augmentation de montant	50 121,47 €	
5	16/11/2023	Augmentation de montant	9 039,80 €	

E - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 6 865 124,96 €
- Montant TTC : 8 238 149,94 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 21 612,72 €
- Montant TTC : 25 935,26 €

- % d'écart introduit par l'avenant : 3,01 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 6 886 737,68 €
- Montant TTC : 8 264 085,20 €

La répartition du montant de l'avenant est la suivante :

Prestation principale - RENOVATION ET EXTENSION DU MUSEE BONNAT HELLEU, MUSEE DES BEAUX ARTS DE BAYONNE - LOT 2A DEMOLITION GROS-OEUVRE FONDATIONS

Type	Nom	Ancien M. HT	Ajout HT	Ancien M. TTC	Ajout TTC
Mandataire	EIFFAGE	5 764 653,47 €	21 612,72 €	6 917 584,16 €	25 935,26 €
Co-traitant	KELLER Fondations	1 100 471,32 €	0,00 €	1 320 565,58 €	0,00 €
Totaux :		6 865 124,79 €	21 612,72 €	8 238 149,74 €	25 935,26 €

Prestations supplémentaires objet de l'avenant :

Sur la base des vestiges mis à nu lors de la première phase de fouilles archéologiques, le Service Régional de l'Archéologie a préconisé l'engagement de la tranche optionnelle visant à entreprendre de nouvelles fouilles dans cette zone. Aussi les modalités de terrassement ont dû être adaptées notamment en termes de cadence de travail et de qualité de pompage des eaux de nappe phréatique.

Les montants des travaux se répartissent de la manière suivante :

- Pompage 9 600,00 € HT
- Pelle 8t 6 720,00 € HT
- Camion 8*4 10 260,00 € HT
- Moins-value pompage - 2 434,70 € HT
- Moins-value terrassement - 2 532,58 € HT

Conformément au devis n°46-98-16 du 27/11/2023 ci-joint.

F - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A Bayonne,

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué
à la commande publique en vertu d'une délibération en date du 08/02/2024

H - Notification de l'avenant au titulaire du marché

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A

Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :

Etablissement Pays Basque-Landes

AFFAIRE : MBH **VILLE DE BAYONNE**
Rue Jacques Lafitte
64100 BAYONNE
Mme Esponde
64100 BAYONNE

DEVIS N° : 46-98-16

DATE VALEUR : 27 novembre 2023

DELAI DE REALISATION : 10 JOURS Anglet ,le 27 novembre 2023

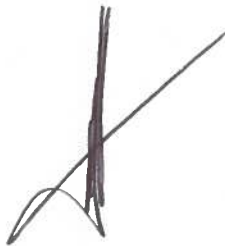
Veillez trouver ci-joint notre DEVIS N° 46-98-16 concernant les travaux suivants:

TERRES ARCHEO PHASE 2

pour le chantier cité en objet, d'un montant de 25 935,26 € T.T.C.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

C.NOBLIA



B.IRACABAL

DEVIS N° 46-98-16

DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

DATE : 27 novembre 2023

OPERATION : MBH
Rue Jacques Lafitte
64100 BAYONNE

OBJET DU DEVIS : TERRES ARCHEO PHASE 2

DEMANDE PAR : VILLE DE BAYONNE

MONTANT H.T.	21 612,72
TVA 20%	4 322,54
MONTANT T.T.C.	25 935,26

VALEUR : 27 novembre 2023

DATE LIMITE D'OBTENTION ACCORD : 8 janvier 2024

DELAI PREVISIBLE D'INTERVENTION
APRES ACCORD : 1 MOIS

INCIDENCE SUR DELAI CONTRACTUEL : 10 JOURS

MODIFIE LES PIECES CONTRACTUELLES :

